

Mise en œuvre des solutions fondées sur la nature dans le bassin méditerranéen

RECONNAISSANT le cadre de définition des solutions fondées sur la nature (SfN) adopté lors du Congrès mondial de la Nature en 2016, à Hawaï, à travers la Résolution 6.069 *Définition des solutions fondées sur la nature* ;

NOTANT que le concept de SfN a été identifié par la Commission Européenne comme une solution stratégique pour le développement de villes plus durables ;

NOTANT les recommandations du colloque méditerranéen « Mise en œuvre des solutions fondées sur la nature face au changement climatique » tenu à Marseille en janvier 2019 ;

CONSIDÉRANT que le bassin méditerranéen présente une grande diversité naturelle. Avec une grande géodiversité et un riche patrimoine géologique, il est l'un des 34 points sensibles en termes de biodiversité mondiale et l'une des régions au monde les plus vulnérables au changement climatique qui a des effets sur les écosystèmes, l'économie et le bien-être humain nettement supérieurs à la moyenne mondiale ;

CONSIDÉRANT que les défis sociétaux auxquels les SfN entendent répondre (sécurité alimentaire, changement climatique, sécurité de l'eau, santé humaine, risques de catastrophe, développement économique et social) sont particulièrement aigus dans le bassin méditerranéen du fait de la relation historique entre l'Homme et la Nature, mais également du fort développement démographique récent, de la pression colossale sur des ressources en eau rares, de la concentration des activités économiques et de l'urbanisation dans les régions côtières, et de la dépendance à une agriculture sensible au climat ;

RECONNAISSANT le rôle clé joué par les écosystèmes méditerranéens pour répondre à ces défis sociétaux, mais également les pressions extrêmes qu'ils subissent, affectant leur capacité de résilience et leur rôle potentiel de SfN, et conscient de la nécessité de protéger et restaurer ces écosystèmes ; et

RECONNAISSANT en outre que les SfN sont efficaces et rentables et qu'elles offrent une opportunité sans précédent d'augmenter la résilience de la société méditerranéenne face au changement climatique, et contribuent à accélérer la transition vers une économie verte et bleue durable et uniforme ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. PRIE INSTAMMENT les gouvernements et la société civile du bassin méditerranéen à mettre en œuvre activement les SfN chaque fois que cela est approprié, et promouvoir ses effets par la création de réseaux et d'infrastructures vertes, en particulier au niveau du bassin.
2. APPELLE les gouvernements du bassin méditerranéen à prendre en compte les SfN dans le cadre de la Convention de Barcelone et de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable, de la Convention de Ramsar et de son Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet), à les inclure dans leurs contributions déterminées au niveau national de l'Accord de Paris sur le Climat, mais également dans toutes politiques sectorielles pertinentes.
3. PRIE INSTAMMENT les autorités locales du bassin méditerranéen à prioriser les SfN dans le cadre de leurs stratégies de gestion des espaces naturels et des zones urbaines, ainsi que dans les stratégies d'infrastructures vertes, et de leur donner la priorité dans leurs politiques foncières et urbaines.
4. APPELLE les gouvernements, institutions financières et bailleurs de fonds privés intervenants en région méditerranéenne à mobiliser les financements vers les SfN et à les envisager systématiquement comme alternative ou complément aux projets d'infrastructures « grises » qu'ils financent.
5. DEMANDE au Directeur général de l'UICN et aux Bureaux régionaux concernés de promouvoir les SfN dans le bassin méditerranéen, d'assurer le partage d'expériences dans ce domaine et la mise en réseau des acteurs impliqués.